



Election des Délégué du personnel

Par **Lilou84210**, le **06/12/2011 à 07:43**

bonjour je souhaite envoyer un RAR à mon employeur pour lui demander de mettre en place les élections des DP mais avant je veux lui demander un congés sans solde de 1 mois. Puis je donc faire ma demande alors que je suis en congés (en supposant biensur qu'il accepte de me mettre en congés)et si les élections étaient organisées pendant mon congés puis je me présenter ? Je vous remercie pour votre aide.

Par **P.M.**, le **06/12/2011 à 12:08**

Bonjour,

Il me semble plus judicieux pour que la période de protection ne soit pas amputée de le faire à la fin du congé sans solde et pour que celle-ci soit effective, il ne faudrait pas oublier que votre demande doit être relayée par une organisation syndicale...